



Municipalité de Pike River

“Entre terre et rivière depuis 1912”

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-02

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 6 février 2023

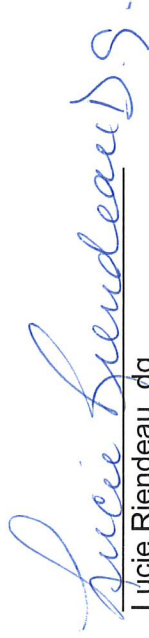
RÈGLEMENT 2023-02 RELATIF AUX TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023

Ce règlement a pour objet de d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Pike River, ce 2^e jour de mars 2023.


Lucie Riendeau, dg
Secrétaire-trésorier